



C/40/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 octobre 2006

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Quarantième session ordinaire
Genève, 19 octobre 2006

RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES PENDANT
LES NEUF PREMIERS MOIS DE 2006

Document établi par le Bureau de l'Union

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres et futurs membres

1. Le 3 avril 2006, l'Islande a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à son égard le 3 mai 2006.
2. Le 8 septembre 2006, le Maroc a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à son égard le 8 octobre 2006.
3. Au 30 septembre 2006, l'Union comptait 62 membres : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Communauté européenne, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine et Uruguay.

4. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991, "tout État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente convention".

5. Par lettre datée du 25 octobre 2005, le Viet Nam a demandé qu'il soit procédé à l'examen de sa loi sur la propriété intellectuelle.

6. À sa vingt-troisième session extraordinaire, tenue le 7 avril 2006, le Conseil a examiné la conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV de la loi sur la propriété intellectuelle du Viet Nam, et notamment de sa quatrième partie intitulée "Droits d'obtenteur".

7. En ce qui concerne le Viet Nam, le Conseil a décidé

"a) de prendre note des renseignements communiqués dans le document C(Extr.)/23/2;

"b) de rendre une décision favorable sur la conformité de la loi sur la propriété intellectuelle du Viet Nam avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. Il indique que cette loi appelle quelques dispositions complémentaires et précisions, comme le prévoit le document C(Extr.)/23/2, afin d'être pleinement conforme à l'Acte de 1991. Toutefois, le principe général énoncé dans l'article 5 de la loi et le fait que ces dispositions seraient incorporées dans le décret sur les obtentions végétales permettront de pallier ces omissions. Le Viet Nam pourra déposer son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 une fois la loi et le décret entrés en vigueur;

"c) de demander au Bureau de l'Union d'offrir son aide au Gouvernement vietnamien pour incorporer dans la loi les modifications suggérées dans le paragraphe 40 du document C(Extr.)/23/2 dès que possible afin d'éviter d'avoir à mettre en œuvre le principe général énoncé dans l'article 5 de la loi;

"d) d'autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement vietnamien de cette décision."

Situation par rapport aux différents actes de la convention

8. Avec l'adhésion de l'Islande et du Maroc, 35 membres étaient liés par l'Acte de 1991 au 30 septembre 2006.

9. Au 30 septembre 2006, deux États étaient liés par l'Acte de 1961 modifié par l'Acte de 1972, et 25 États étaient liés par l'Acte de 1978.

10. Aux termes de l'article 30.2) de l'Acte de 1991, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de l'Acte de 1991 au moment du dépôt de son instrument d'adhésion.

11. Un certain nombre de membres qui ne sont pas liés par l'Acte de 1991 ont toutefois des législations conformes en tout point à l'Acte de 1991. Plusieurs autres membres ont élaboré des projets de loi conformes à cet acte et plus de 10 États non membres sont en situation d'y

adhérer à tout moment. L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et ses États membres sont en situation d'adhérer à l'Acte de 1991 depuis le 1^{er} janvier 2006, avec l'entrée en vigueur de l'annexe X de l'Accord de Bangui révisé.

12. L'annexe I du présent rapport résume la situation des membres de l'Union à l'égard de la Convention et de ces différents actes au 30 septembre 2006.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

13. Le Conseil a tenu sa vingt-troisième session extraordinaire le 7 avril 2006, sous la présidence de Mlle Enriqueta Molina Macías (Mexique), présidente du Conseil. Il a examiné la loi sur la propriété intellectuelle du Viet Nam. Il a pris une décision sur le fonds de roulement de l'UPOV et a décidé que les membres de l'Union ne devraient pas revoir à la baisse leur nombre d'unités de contribution sans tenir compte des incidences pour l'UPOV et de la manière dont une telle réduction serait compensée par d'autres membres de l'Union. En particulier, les membres de l'Union ne devraient pas réduire le nombre d'unités de contribution qui leur est applicable au cours d'un exercice budgétaire approuvé par le Conseil, sauf circonstances exceptionnelles et inévitables (les décisions adoptées sont reproduites dans les annexes II et III du document C(Extr.)/23/5).

Comité consultatif

14. Le Comité consultatif a tenu sa soixante et onzième session le 7 avril 2006, sous la présidence de Mlle Enriqueta Molina Macías (Mexique). Il a procédé à l'examen préliminaire de la conformité de la loi sur la propriété intellectuelle du Viet Nam avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Il a décidé d'octroyer à la *European Seed Association* (ESA) le statut d'observateur auprès du Comité administratif et juridique (CAJ). Il a examiné les activités en cours de l'UPOV et les initiatives futures possibles dans le domaine de l'application des droits d'obtenteur, telles qu'un séminaire sur l'application des droits d'obtenteur organisé par le Gouvernement japonais en coopération avec l'UPOV, prévu à Tokyo du 15 au 17 novembre 2006. Il a approuvé l'établissement d'un nouveau document intitulé "Aperçu des activités existantes de l'UPOV et des initiatives envisageables dans l'avenir aux fins de la défense des droits d'obtenteur" qui lui serait soumis à sa soixante-douzième session, le 18 octobre 2006, et tiendrait compte de ses délibérations. Il a formulé des recommandations à l'intention du Conseil au sujet du fonds de roulement de l'UPOV et des modifications du nombre d'unités de contribution au cours d'un exercice budgétaire. Il a été saisi d'un rapport sur l'exécution du programme pendant l'exercice biennal 2004-2005 et a été informé du fait que la troisième session du cours d'enseignement à distance DL-205 de l'UPOV se tiendrait dans quatre langues de travail de l'UPOV du 18 septembre au 20 octobre 2006. L'annexe II du présent rapport donne un aperçu du nombre d'étudiants par État/organisation inscrits aux trois sessions de ce cours, répartis entre participants payants et participants à titre gracieux. Il a entendu un compte rendu présenté oralement sur le développement de la base de données d'assistance de l'UPOV. Il a été informé des réunions et activités relatives à la biodiversité, aux ressources phytogénétiques et à la protection des obtentions végétales, ainsi que des faits nouveaux survenus au Conseil des ADPIC concernant le réexamen de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC").

Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

15. S'agissant des travaux du Comité administratif et juridique (CAJ) et du Comité technique (TC), qui ont tenu respectivement leur cinquante-troisième session le 6 avril et leur quarante-deuxième session du 3 au 5 avril 2006, on se reportera aux documents C/40/9 et C/40/10. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa quarantième session à Guanajuato, État de Guanajuato (Mexique), du 12 au 16 juin 2006. La vingt-quatrième session du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 19 au 22 juin 2006. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-septième session à Salvador, État de Bahia (Brésil), du 21 au 25 août 2006. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trente-neuvième session à Fortaleza, État de Ceará (Brésil), du 28 août au 1^{er} septembre 2006. Les sessions de ces groupes de travail techniques ont toutes été précédées d'un atelier préparatoire.

III. COURS, SÉMINAIRES, ATELIERS, MISSIONS, CONTACTS IMPORTANTS

16. Le 12 janvier 2006, au cours d'une conférence de presse tenue à Genève, le Bureau de l'Union (Bureau) a présenté le rapport de l'UPOV sur l'impact de la protection des obtentions végétales. Des exemplaires ont par la suite été remis gracieusement aux membres et aux observateurs de l'UPOV, aux décideurs et aux organismes nationaux ainsi qu'à d'autres personnes.

17. Le 19 janvier, le Bureau a organisé, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome, à l'intention du personnel du Bureau juridique et d'autres fonctionnaires de la FAO, une séance d'information portant notamment sur la Convention UPOV et l'incidence de la protection des obtentions végétales.

18. Les 30 et 31 janvier, le Bureau a été représenté à la quatrième session du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (WG-ABS), tenue à Grenade (Espagne). Au cours de cette réunion, le WG-ABS a notamment examiné le régime international d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages dans le cadre du suivi de la décision VII-19 de la septième conférence des parties à la CBD. À cette occasion, le Bureau a organisé une réunion d'information sur les avantages de la protection des obtentions végétales au titre de la Convention UPOV, qui a réuni une vingtaine de personnes. M. Evans Sikinyi (Kenya) a participé en sa qualité de président du Groupe de travail de l'UPOV à l'étude des incidences des droits d'obtenteur.

19. Le 9 février, le Bureau a participé, en qualité de membre du jury, à une session d'examen de la Faculté de droit de l'université de Genève au cours de laquelle une thèse de doctorat sur la protection des obtentions végétales a été soutenue avec succès.

20. Le 16 février, le Bureau a assisté à la Conférence du service obtenteurs de l'Association Fleuroselect, tenue à Genève.

21. Le 21 février, à Berlin, le Bureau s'est rendu au Ministère fédéral allemand de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs et a informé le secrétaire d'État Gert Lindemann des faits nouveaux survenus récemment au sein de l'Union.

22. Le 22 février, le Bureau a assisté à la Conférence de *CropLife International* intitulée “*Intellectual Property : a hindrance or a boost to innovation*”, tenue à Genève.
23. Le 23 février, à Hanovre (Allemagne), le Bureau s’est fait représenter à la réunion annuelle de la section allemande de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CUIOPORA), qui marquait également le vingtième anniversaire de la CUIOPORA Allemagne. Le Bureau a présenté un exposé sur les incidences de la protection des obtentions végétales.
24. Le 2 mars, au siège de l’UPOV/OMPI, le Bureau a donné à un groupe de diplomates égyptiens des informations sur la protection des obtentions végétales.
25. Le 10 mars, le Bureau a participé à Strickhof, canton de Zurich (Suisse), à un atelier sur la gestion des exploitations agricoles en Suisse, organisé par le *Deutsche Landwirtschaftsgesellschaft (DLG)*.
26. Les 15 et 16 mars, à Hanoi, le Bureau a tenu des consultations en vue d’apporter au Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam une assistance à l’élaboration d’un décret d’application pour la protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV. Des fonctionnaires du Ministère de l’agriculture et du développement rural et des représentants de l’Agence danoise de développement international (DANIDA) ont participé à ces consultations.
27. Les 15 et 16 mars, le Bureau a participé à une réunion du Conseil des ADPIC.
28. Le 16 mars, au siège de la Société brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA), à Brasilia, le Bureau s’est entretenu avec M. Roberto Rodrigues, ministre de l’agriculture, de l’élevage et de l’approvisionnement, et M. Silvio Crestana, président-directeur de l’EMBRAPA. Le ministre a confirmé la volonté de son gouvernement d’adhérer à l’Acte de 1991 de la Convention UPOV. Le président-directeur a souligné l’importance attachée par l’EMBRAPA à une protection efficace des obtentions végétales.
29. Le 17 mars, à Brasilia également, au siège du Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de l’approvisionnement, le Bureau a organisé un séminaire national sur les incidences et l’évolution de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, qui a réuni une cinquantaine de participants provenant des secteurs de l’administration, de la recherche et de la sélection.
30. Le 17 mars, à Hanoi, le Bureau a eu des entretiens avec des fonctionnaires du Ministère de l’agriculture sur la procédure d’adhésion du Viet Nam à la Convention UPOV. Des représentants de la DANIDA et du projet STAR pour le Viet Nam de l’*Agency for International Development* des États-Unis d’Amérique (USAID) étaient également présents.
31. Le 18 mars, le Bureau a visité un centre de sélection de Pioneer Hi-Bred Brazil près de Brasilia et s’est informé du programme de cette société sur le soja. Il a également visité une installation privée de production de porcs le même jour.
32. Les 20 et 21 mars, à Curitiba (Brésil), le Bureau a participé à la huitième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-8). Le Bureau a fait une déclaration fondée sur la position adoptée par le Conseil de l’UPOV sur l’accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent. Des séances

de formation sur les avantages de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV ont été dispensées en anglais et en espagnol, chacune à l'intention de quelque 25 participants.

33. Le 21 mars, le Bureau a participé à une interview réalisée par la station de radio *World Radio Geneva* (WRG-FM) à Genève.

34. Le 31 mars, le Bureau a reçu Mme Gracibel Bu, conseillère à la Mission permanente du Honduras à Genève. La procédure d'adhésion à la Convention UPOV a été expliquée à cette occasion.

35. Le 3 avril, S.E. M. Kristinn F. Árnason, ambassadeur et représentant permanent de l'Islande à la Mission permanente à Genève, a déposé l'instrument d'adhésion de l'Islande à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

36. Le 6 avril, à l'occasion de la cinquante-troisième session du Comité administratif et juridique (CAJ), S.E. M. Doru Romulus Costea, ambassadeur et représentant permanent de la Roumanie à la Mission permanente de la Roumanie à Genève, a présenté la toile intitulée "*Pleading for Verticality*" de l'artiste roumaine Maria Goia, et l'a offerte au Bureau de l'Union.

37. Les 10 et 11 avril, le Bureau a participé à la réunion d'un sous-groupe d'experts sur l'élaboration du document TGP/14, intitulé "Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV", qui s'est tenue à Genève, au siège de l'UPOV.

38. Le 19 avril, le Bureau a reçu la visite de M. Jan Hassing, président du Comité pour la protection de la nouveauté, et Mme Mia Buma, secrétaire du Comité pour la protection de la nouveauté de l'Association internationale des producteurs de l'agriculture (AIPH). L'AIPH avait reçu récemment le statut d'observateur auprès du CAJ et des renseignements sur les procédures de travail du CAJ ont notamment été communiqués à cette occasion.

39. Du 24 au 28 avril, à Alnarp (Suède), le Bureau a participé à la deuxième réunion du Groupe de contact pour la rédaction de l'accord type de transfert de matériel en vertu du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

40. Le 2 mai, le Bureau a donné une conférence au siège de l'UPOV/OMPI dans le cadre d'un cours sur la propriété intellectuelle organisé par l'Académie mondiale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

41. Le 5 mai, le Bureau s'est rendu à l'Office fédéral de l'agriculture à Berne. Lors d'un entretien avec M. Jacques Morel, directeur adjoint, et ses collaborateurs, l'importance du rôle de l'Office suisse dans la fourniture de conseils pratiques aux délégations de pays en développement, concernant en particulier l'administration de la protection des obtentions végétales, a été soulignée.

42. Le 8 mai, à Bangkok, le Bureau a organisé un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Une cinquantaine de participants du Département de l'agriculture du Ministère de l'agriculture et de la coopération, du Département de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce et de représentants de cabinets juridiques et d'instituts de recherche y ont assisté.

43. Les 9 et 10 mai, à Bangkok également, le Bureau a participé à la septième réunion des associations semencières nationales de l'Association des semenciers d'Asie et du Pacifique (APSA). Le Bureau a présenté un exposé sur le rapport de l'UPOV sur l'impact de la protection des obtentions végétales. Les participants ont examiné et approuvé le projet de programme de l'Atelier UPOV/APSA sur la protection des obtentions végétales prévu pour novembre 2006.

44. Le 12 mai, à Djakarta, le Bureau s'est entretenu avec une vingtaine de fonctionnaires nationaux, dont la directrice du Centre pour la protection des obtentions végétales, Mme Hindawarti, et certains de ses collaborateurs. La situation de la protection des obtentions végétales en Indonésie a fait l'objet d'une évaluation et des observations ont été formulées sur la loi n° 29 de 2000 de la République d'Indonésie sur la protection des obtentions végétales en ce qui concerne sa conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

45. Du 15 au 17 mai, au siège de l'UPOV/OMPI, le Bureau a assisté à la troisième session du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits. Les délibérations ont été axées sur l'éducation, la sensibilisation et la formation sur les questions relatives à l'application des droits.

46. Du 15 au 19 mai, à Lusaka, le Bureau a participé au deuxième atelier régional de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) sur les droits d'obteneur selon la Convention UPOV. L'objet de cet atelier, auquel ont participé une trentaine de représentants des pays membres de la SADC, du Secrétariat de la SADC, de l'Université d'État de l'Iowa, de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT) et de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), était d'élaborer un projet de protocole concernant les droits d'obteneur dans la région des pays membres de la SADC.

47. Du 29 au 31 mai, à Copenhague, le Bureau a participé au Congrès mondial 2006 de la Fédération internationale des semences (ISF). Lors d'une réunion du Comité des obtenteurs de l'ISF, le Bureau a fait le point sur les faits nouveaux survenus à l'UPOV.

48. Le 31 mai, au siège de l'UPOV/OMPI à Genève, le Bureau a présenté un exposé dans le cadre de l'atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants en droit organisé par l'OMPI en coopération avec la Faculté de Droit de l'Université hébraïque de Jérusalem (Israël), le cabinet de conseils en brevets Reinhold Cohn (Israël) et l'Institut de recherche en propriété intellectuelle Queen Mary (Royaume-Uni).

49. Les 1^{er} et 2 juin, à Copenhague, le Bureau a assisté au Séminaire international de l'ISF sur la protection par brevet des innovations dans le domaine végétal.

50. Le 9 juin, au siège de l'UPOV/OMPI, le Bureau a donné une conférence lors du Séminaire interrégional intermédiaire de l'OMPI sur la propriété industrielle. Une centaine de participants, provenant pour la plupart de pays en développement, étaient présents.

51. Du 12 au 16 juin, à Madrid, le Bureau a participé à la première session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cette session a également débouché sur l'adoption de l'Accord de transfert de matériel régissant l'accès et le partage des avantages dans le cadre du système multilatéral relatif aux ressources phylogénétiques établi par le traité.

52. Le 19 juin, le Bureau a reçu M. S. Nagarajan, président du Service de protection des obtentions végétales et des droits d'obtenteur de l'Inde, et M. R. K. Trivedi, directeur de l'enregistrement du Service de protection des obtentions végétales et des droits d'obtenteur, qui participaient à un voyage d'étude sur la protection des obtentions végétales en Europe et en Amérique du Nord coordonné par le Bureau.

53. Le 20 juin, au siège de l'OMC, le Bureau a assisté à la présentation d'une étude sur le développement du secteur semencier dont la réalisation avait été commandée par la Banque mondiale. Le Bureau a présenté un exposé sur l'impact de la protection des obtentions végétales.

54. Le 27 juin, MM. L. Henrikson, président de la CIOPORA, Alain Meilland, vice-président, et Edgar Krieger, secrétaire exécutif, se sont rendus au siège de l'UPOV pour examiner des questions d'intérêt commun et les procédures de travail des organes de l'UPOV.

55. Le 27 juin, le Bureau a reçu M. Abdallah Bin Ali Zaher Al-Hanai, directeur général, Direction générale des organisations et des relations commerciales du Ministère du commerce et de l'industrie du Sultanat d'Oman. M. Al Hanai a indiqué que l'Oman avait adopté une loi sur la protection des obtentions végétales et a demandé l'assistance de l'UPOV pour l'adhésion de l'Oman à l'Union.

56. Le 28 juin, le Bureau a reçu M. Zurab Neparidze, directeur général adjoint de l'Office national de la propriété intellectuelle de la Géorgie. M. Neparidze a indiqué que, à la fin de l'année 2005, le Parlement avait ratifié l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et qu'un nouveau projet de loi sur la protection des obtentions végétales était à l'examen au Parlement.

57. Le 29 juin, le Bureau a reçu la visite de M. Franz-Joseph Feiter, secrétaire général du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA) et du Comité général de la Coopération agricole de l'Union européenne (COGECA). L'importance des obtentions végétales pour la santé de l'agriculture en Europe a été soulignée à cette occasion.

58. Le 3 juillet, au siège de l'UPOV/OMPI, le Bureau a donné une conférence lors du Colloque OMPI/OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle. Une trentaine d'enseignants de pays en développement et de pays en transition vers l'économie de marché étaient présents.

59. Le 4 juillet, le Bureau a reçu M. Muhammad Ismail Qureshi, secrétaire au Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage du Pakistan, et M. Mujeeb Ahmed Khan, premier secrétaire à la Mission permanente du Pakistan auprès de l'OMC. M. Qureshi a exprimé le souhait que le Bureau organise un atelier sur la protection des obtentions végétales à Islamabad.

60. Le 11 juillet, le Bureau a reçu Mlle Carole Bonneau de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) d'Angers (France), pour examiner la coopération dans le domaine de l'élaboration de bases de données de l'UPOV et de l'OCVV.

61. Le 18 juillet, le Bureau s'est entretenu à Cambridge (Royaume-Uni) avec M. Wayne Powell, président directeur général du NIAB.

62. Dans la matinée du 19 juillet, à Cambridge (Royaume-Uni), le Bureau s'est entretenu avec M. Michael Wray, contrôleur des droits d'obtenteur, chef de la Division des semences du Service des droits d'obtenteur et, par la suite, avec Mlle Elizabeth Scott, chef du Groupe des droits d'obtenteur sur les plantes ornementales au NIAB. L'après-midi de ce même jour, il a visité la société Floranova Limited à Foxley, dans le comté de Norfolk.

63. Du 30 juillet au 4 août, à Maputo (Mozambique), le Bureau a participé au troisième atelier sur la protection des obtentions végétales pour la région des pays de la SADC, organisé par la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) en coopération avec l'UPOV, l'Université d'État de l'Iowa et l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT). L'atelier a réuni une trentaine de participants provenant des États membres de la SADC. Il marquait le dernier volet d'une série de trois ateliers, dont le premier s'était tenu en novembre 2005 et le deuxième en mai 2006, les deux ayant eu lieu à Lusaka (Zambie), en vue d'élaborer un projet de protocole régional sur les droits d'obtenteur dans la région des pays de la SADC. Le texte d'un projet de protocole de la SADC sur les droits d'obtenteur a été arrêté et doit être présenté à la réunion des secrétaires permanents de l'agriculture des pays membres de la SADC en septembre 2006.

64. Le 2 août, au siège de l'UPOV/OMPI à Genève, le Bureau a présenté un exposé à un groupe d'étudiants de l'Université de Berkeley (États-Unis d'Amérique).

65. Le 17 août, le Bureau a reçu M. Dao Huy Giam, ministre conseiller, directeur du Bureau de la représentation commerciale du Viet Nam auprès de l'OMC. M. Dao a été informé de la procédure d'adhésion à la Convention UPOV. Cette séance de formation s'est poursuivie le 22 août.

66. Les 27 et 27 août, à Fortaleza, État de Ceará (Brésil), le Bureau a présenté un exposé lors de l'Atelier sur l'utilisation des techniques moléculaires dans la protection des plantes agricoles pérennes à multiplication végétative, organisé par le Secrétariat du développement rural et des coopératives, Département de la propriété intellectuelle, Service national de protection des droits d'obtenteur du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement du Brésil, avec le concours de l'UPOV.

67. Du 30 août au 1^{er} septembre, à Tokyo, le Bureau a donné une conférence lors du cours de formation de groupe de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) sur la protection des droits d'obtenteur. Ce cours a été suivi par des experts du Brésil, de la Chine, de la Malaisie, du Mexique, du Népal, du Sénégal et de la Thaïlande.

68. Les 14 et 15 septembre, à San Remo (Italie), le Bureau a assisté au XXII^e Colloque EUCARPIA – section plantes ornementales. Il a présenté un exposé sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV, en mettant l'accent sur l'évolution des techniques moléculaires et des variétés essentiellement dérivées, et a participé à une table ronde sur l'incidence des variétés essentiellement dérivées sur la sélection variétale.

69. Du 15 au 18 septembre, à Douchanbé (Tadjikistan), le Bureau a organisé, en coopération avec le Ministère de l'agriculture de la République du Tadjikistan et avec le concours financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon et de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI), le deuxième atelier régional pour l'Asie occidentale et centrale sur la protection des obtentions

végétales en vertu de la Convention UPOV. Cinquante experts, provenant notamment de neuf pays de la région (Afghanistan, Azerbaïdjan, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, Pakistan, Turquie) ont participé à cet atelier.

70. Les 21 et 22 septembre, à Bichkek (République kirghize), le Bureau a organisé, en coopération avec l'Agence d'État pour la science et la propriété intellectuelle de la République kirghize et l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI) et avec le concours financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, un atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Une centaine de participants représentant les professionnels du secteur (obtenteurs, agriculteurs) et des fonctionnaires de l'office des brevets et d'autres institutions kirghizes étaient présents.

71. Le 27 septembre, le Bureau a reçu la visite de M. James Otieno-Odek, directeur exécutif de l'Institut kényen de la propriété industrielle. Il a reçu des informations sur l'histoire et l'incidence de la protection des obtentions végétales.

72. Le 27 septembre également, le Bureau a reçu la visite de M. David Gabunia, directeur général, et M. Zurab Neparidze, directeur général adjoint de l'Office national de la propriété intellectuelle (SAKPATENTI) de la Géorgie. Le Bureau s'est vu remettre le dernier projet de loi de la Géorgie sur la protection des obtentions végétales et a expliqué la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

73. Le 28 septembre, le Bureau a reçu la visite de M. Roman Omorov, directeur de l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République kirghize. Dans le cadre du suivi de l'atelier national tenu les 21 et 22 septembre à Bichkek (voir le paragraphe 70), des mesures visant à améliorer la protection des obtentions végétales au Kirghizistan ont été examinées.

74. Le 29 septembre, le Bureau a reçu la visite des représentants ci-après des pays des Caraïbes : M. Jan C. A. Douglas, procureur général et ministre des affaires juridiques et de l'immigration de la Dominique; M. Colin V. A. Derrick, ministre de la justice d'Antigua-et-Barbuda; Mlle Heather A. Clarke, directrice de l'enregistrement, Office des questions relatives aux sociétés et à la propriété intellectuelle de la Barbade; M. Alhaji Tejan-Cole, directeur adjoint de l'enregistrement, Office de la propriété intellectuelle du Belize; Mlle Annette Henry, procureur général, Ministère des affaires juridiques de la Grenade; Mme Ellaine French, directrice de l'enregistrement des sociétés et des droits de propriété intellectuelle de Sainte-Lucie; Mlle Pearletta Lanns, directrice de l'enregistrement de la propriété intellectuelle, Service d'enregistrement de la Cour suprême de Saint-Kitts-et-Nevis; Mme Andrea Young-Lewis, directrice de l'enregistrement à l'Office du commerce et de la propriété intellectuelle de Saint-Vincent-et-les-Grenadines; M. Richard Aching, examinateur technique en chef, Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago. Les avantages de la protection des obtentions végétales et les mesures à prendre pour adhérer à la Convention UPOV ont été examinés à cette occasion. Les visiteurs ont exprimé le souhait d'organiser un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en 2007.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

75. En ce qui concerne les relations avec les États et les organisations, une grande partie des activités du Bureau a consisté en des services de conseil et d'assistance concernant la législation sur la protection des obtentions végétales et la procédure d'adhésion à la convention pour les membres potentiels de l'Union ou des membres de l'Union qui ont l'intention d'adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention. Le Bureau a présenté des observations par écrit ou oralement, a effectué des visites dans des services ou a reçu des représentants des États et organisations concernées afin de donner les avis nécessaires. Dans cette perspective, le Bureau a eu des contacts avec les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Cambodge, Costa Rica, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Grenade, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Oman, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent -et-les-Grenadines, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Viet Nam et Zimbabwe.

76. Le Bureau a rencontré des représentants d'organisations internationales en vue de coordonner les activités ou d'expliquer la position de l'UPOV. Le Bureau a participé à des réunions et à des discussions avec la CDB, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) de la FAO, l'OAPI, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC de l'OMC), l'ICARDA, l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) et la SADC. Le Bureau a maintenu des contacts étroits avec l'OCDE.

77. Le Bureau a donné des indications sur les dispositions de la Convention à des membres de l'Union et à des particuliers.

78. Le Bureau a rencontré régulièrement les associations professionnelles afin de suivre les progrès enregistrés dans l'application pratique de la protection des obtentions végétales aux niveaux mondial et régional. Ont eu lieu en particulier des réunions avec la FIS et la CIOFORA, qu'avec l'AFSTA, l'APSA et la *European Seed Association* (ESA).

V. PUBLICATIONS

79. Le Bureau de l'Union a publié :

a) des éditions mises à jour, pour chaque événement touchant à la composition de l'Union, du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe.;

b) deux disques mis à jour dans la série constituant la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales (UPOV-ROM);

c) le cours d'enseignement à distance de l'UPOV DL-205 [en français, en Allemagne, et en espagnol].

80. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

MEMBRES DE L'UNION

(30 septembre 2006)

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Albanie	- - - -	- - - 15 septembre 2005	- - - 15 octobre 2005
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 1 ^{er} juin 2004	- - 14 juillet 1994 1 ^{er} juillet 2004
Azerbaïdjan	- - - -	- - - 9 novembre 2004	- - - 9 décembre 2004
Bélarus	- - - -	- - - 5 décembre 2002	- - - 5 janvier 2003

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991

² de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

C/40/3
Annexe I, page 2

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Communauté européenne	- - - -	- - - 29 juin 2005	- - - 29 juillet 2005
Croatie	- - - -	- - - 1 ^{er} août 2001	- - - 1 ^{er} septembre 2001
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998

C/40/3
Annexe I, page 3

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000
États Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 20 juin 2001	- - 16 avril 1993 20 juillet 2001
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 1 ^{er} décembre 2002	- - 16 avril 1983 1 ^{er} janvier 2003
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Islande	- - - -	- - - 3 avril 2006	- - - 3 mai 2006
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998

C/40/3
Annexe I, page 4

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Jordanie	- - - -	- - - 24 septembre 2004	- - - 24 octobre 2004
Kenya	- - - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000
Lettonie	- - - -	- - - 30 juillet 2002	- - - 30 août 2002
Lituanie	- - - -	- - - 10 novembre 2003	- - - 10 décembre 2003
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Maroc	- - - -	- - - 8 septembre 2006	- - - 8 octobre 2006
Nicaragua	- - -	- - 6 août 2001 -	- - 6 septembre 2001 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -

C/40/3
Annexe I, page 5

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Ouzbékistan	- - - -	- - - 14 octobre 2004	- - - 14 novembre 2004
Panama	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 15 juillet 2003-	- - 11 novembre 1989 15 août 2003
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Corée	- - -	- - - 7 décembre 2001	- - - 7 janvier 2002
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République tchèque ³	- - - -	- - - 24 octobre 2002	- - - 1 ^{er} janvier 1993 24 novembre 2002

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/40/3
Annexe I, page 6

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Roumanie	- - - -	- - - 16 février 2001	- - - 16 mars 2001
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Singapour	- - - -	- - - 30 juin 2004	- - - 30 juillet 2004
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Tunisie	- - - -	- - - 31 juillet 2003	- - - 31 août 2003
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/40/3
Annexe I, page 7

Membre	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

Total : 62 membres

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

ÉTUDIANTS INSCRITS AU COURS D'ENSEIGNEMENT
À DISTANCE DE L'UPOV (DL-205)

État/organisation	Session de septembre 2005		Session de février 2006		Session de septembre 2006	
	À titre gracieux	À titre payant	À titre gracieux	À titre payant	À titre gracieux	À titre payant
Afrique du Sud	1	1	4			2
Albanie	2					
Allemagne		3			1	4
Arabie saoudite	1					
Argentine	3				1	1
Autriche					1	
Bélarus	1		2			
Belgique						1
Bolivie	1				11	
Brésil	4				12	
Bulgarie	2		1			
Cambodge	1				2	1
Canada						1
Chili	1				4	
Chine	4				7	
CIOPORA		1				
Colombie		1			7	
Communauté européenne	2				2	
Congo (République du)					1	
Costa Rica					1	
Côte d'Ivoire					1	
Croatie			3			
Cuba					1	
Danemark					1	
Égypte			1			
Équateur			1	1	5	1
Espagne		2	5	1	3	
Estonie			3			
États Unis d'Amérique				1		4
FAO						1
Fédération de Russie			1			
France				1	5	1
GCRAI					1	
Géorgie					1	
Grèce			1			
Guatemala					1	1
Honduras					1	
Hongrie					1	
Inde		1			2	2
Indonésie	2		1		3	
Iran (République islamique d')					1	
Israël			1			1
Italie		1			1	
Jamaïque	1					
Kazakhstan					1	

C/40/3
Annexe II, page 2

État/organisation	Session de septembre 2005		Session de février 2006		Session de septembre 2006	
	À titre gracieux	À titre payant	À titre gracieux	À titre payant	À titre gracieux	À titre payant
Kenya	2					
Malte			1			
Maurice			1			
Mexique	2	1		1	8	4
Myanmar					2	
Népal					1	
Nicaragua					3	
Nouvelle-Zélande	1					
OMPI					1	
Ouzbékistan	1				2	
Panama			1		2	
Paraguay					2	
Pays-Bas	2	1	2		3	
Pérou					1	
Philippines					2	
Pologne	2		2			
Portugal			1			
République de Corée			10			
République de Moldova					4	
République démocratique populaire lao					1	
République dominicaine					1	
République tchèque			4			
Roumanie			1		1	
Royaume-Uni		2	1		6	
Serbie-et-Monténégro	1					
Singapour					2	
Slovénie					1	
Sri Lanka					1	
Suisse				2	1	
Tadjikistan					2	
Thaïlande					5	
Trinité-et-Tobago			2		1	
Tunisie					3	
Ukraine	4					
Uruguay			1		2	
Viet Nam					4	
TOTAL	41	14	51	7	141	25

[Fin de l'annexe II et du document]